

MOTO-CROSS - 2026 CHAMPIONNAT HAUTS DE FRANCE

85 - 125cc - 250 - 450cc- VETERANS – FEMININES -TROPHEE OPEN – PROMOTION OPEN

CHAMPIONNAT 85 CC

ARTICLE 20 : SONT ADMIS :

- Chpt 85cc les licenciés Nationaux Compétition Jeunes NJ3 ayant 11 ans révolu à la date de l'épreuve,
- 85cc Minimes à partir de 11 ans révolus à maximum 13 ans au 31 décembre de l'année. (Le CASM est obligatoire 12 ans révolu).

→ La Commission régionale de Motocross conserve la possibilité d'autoriser un pilote de 9 ans révolu à participer au Chpt sous réserve qu'il soit titulaire d'une licence NJ2, du Guidon d'Or et qu'il ait déjà participé à au moins 1 manche du Chpt d'Europe (en 65cc ou 85cc), ou pilote de l'équipe de France.

- 85cc Cadets à partir de minimum 14 ans dans l'année à maximum 15 ans au 31 décembre de l'année ;
- La **limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur**,
- Les pilotes hors Ligue en complément de plateau.

NE SONT PAS ADMIS : Les autres licenciés (licences à la journée)

ARTICLE 21 : DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE

Une séance d'essais libres et séance chronos de 10' + 15'
2 manches de 15' + 1T

Un classement minimes/cadets sera établi en fin de journée, **les points retenus seront ceux correspondants à la place réelle au scratch**

Les 3 premiers pilotes minimes et les 3 premiers pilotes cadets seront récompensés en fin de journée.

ARTICLE 22 : PRIX : Coupes et/ou lots jusqu'au 3ème de chaque catégorie Minimes, Cadet.

ARTICLE 23 :

L'organisateur pourra si nécessaire compléter le plateau avec des pilotes Nationaux 85cc d'autres Ligues à concurrence de 40 pilotes.

ARTICLE 22 : Les 3 premiers Minimes et Cadets seront récompensés en fin d'année.

ARTICLE 23 : En cours de saison, les **10 premiers** du classement provisoire sont autorisés à participer au Championnat 125cc 2Temps **avec une 125 cc 2temps s'ils ont 13 ans révolus.** (Licence NJ3C)

TROPHEE OPEN

ARTICLE 24 : SONT ADMIS

- Les licenciés de la Ligue des Hauts de France
- Les licenciés NCO /NJ3 125, 250 et 450 cc sur autorisation de la Commission de Moto Cross
- Les 20 premiers pilotes du classements provisoire Promotions sont autorisés à participer à cette catégorie

NE SONT ADMIS :

- Pour la catégorie Trophée OPEN les pilotes classés dans les 20 premiers d'un championnat 250cc ou 450cc l'année précédente ne sont pas admis, sauf avis favorable de la commission de moto-cross.

ARTICLE 25 : DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE Déroulement de la journée :

Une séance d'essais libres et séance chronos de 10' + 15'
2 manches de 15' + 1T

Les 3 premiers du classement journée, toutes cylindrées confondues, seront récompensés. Le classement cumulé sera aussi un classement open (toutes cylindrées confondues).

Classement cumulé : En fin d'année les 5 premiers pilotes classés devront s'inscrire en championnat 125cc ou 250cc ou 450cc l'année suivante.

CHAMPIONNAT 125cc 2 Temps

ARTICLE 26 : SONT ADMIS :

- Les licenciés INTER
- Les 15 Premiers pilotes du Trophée Open, après la 1^{ère} épreuve (avec la bonne cylindrée).
- Les 10 Premiers pilotes promotion Open, après la 1^{ère} épreuve (avec la bonne cylindrée).
- Les licenciés NJ3 ayant 13 ans révolus
- Les licenciés NCO
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Nombre de pilotes admis de 35 ou 45 (selon la capacité du circuit ce nombre pourra être modifié).
- Les pilotes hors Ligue seront acceptés en fonction des places disponibles le dimanche précédent l'épreuve

NE SONT PAS ADMIS :

- Les licences à la journée
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross.

ARTICLE 27 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- Un essai libre et un essai chronos de (15' libre + 20' chrono)
- Deux manches de 20'+1T et une Super finale 20'+1T pour les 10 premiers du général des 2 premières manches
- **Les points de la super finale seront attribués au scratch (toutes cylindrées confondues) et le général de la journée sera sur le total de points des 2 manches et la super finale.**

ARTICLE 28 : PRIX :

280€ au classement de la manche. 80.60.50.40.30.20 x 2 Manches = 560,00€

Un classement Junior sera fait en fin d'année. Pour la limite d'âge maximum, les coureurs ne devront pas dépasser l'âge maximum (18ans) au cours de l'année

LES 3 PREMIERS DU CLASSEMENT CUMULE ET JUNIORS SERONT RECOMPENSES EN FIN D'ANNEE

CHAMPIONNAT MX2 (250 2T/ 4T)

ARTICLE 29 : SONT ADMIS :

- Les licenciés INTER
- Les licenciés NCO
- Les 15 Premiers pilotes du Trophée Open, après la 1^{ère} épreuve (avec la bonne cylindrée).
- Les 10 Premiers pilotes promotion Open, après la 1^{ère} épreuve (avec la bonne cylindrée).
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Nombre de pilotes admis de 35 à 45 (selon la capacité du circuit ce nombre pourra être modifié)
- Les pilotes hors Ligue seront acceptés en fonction des places disponibles le dimanche précédent l'épreuve

NE SONT PAS ADMIS :

- Les pilotes du Trophée Open et Challenge Promotion Open
- Les licences à la journée
- Les motos électriques ne sont pas acceptées. Elles seront classées uniquement avec les 450cc.
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross

ARTICLE 30 : DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- Un essai libre et un essai chronos de (15' libre + 20' chrono)
- Deux manches de 20'+1T et une Super finale 20'+1T pour les 12 premiers du général des 2 premières manches
- **Les points de la super finale seront attribués au scratch (toutes cylindrées confondues) et le général de la journée sera sur le total de points des 2 manches et la super finale.**

ARTICLE 31 : PRIX :

280€ au classement de la manche. 80.60.50.40.30.20 x 2 Manches = 560,00€

LES 3 PREMIERS DU CLASSEMENT CUMULE DE LA CATEGORIE SERONT RECOMPENSES EN FIN D'ANNEE

CHAMPIONNAT MX1 (+ de 250cm3)

ARTICLE 32: SONT ADMIS :

- Les licenciés INTER – NCO
- Les 15 Premiers pilotes du Trophée Open, après la 1^{ère} épreuve (avec la bonne cylindrée).
- Les 10 Premiers pilotes promotion Open, après la 1^{ère} épreuve (avec la bonne cylindrée).
- L'agrément de la Commission MOTOCROSS est obligatoire.
- Nombre de pilotes admis de 35 à 45 (selon la capacité du circuit ce nombre pourra être modifié)
- Les pilotes hors Ligue en fonction des places disponibles, le dimanche précédent la manifestation.
- Les motos électriques seront acceptées uniquement dans le championnat MX1.
- Les pilotes hors Ligue seront acceptés en fonction des places disponibles le dimanche précédent l'épreuve

NE SONT PAS ADMIS :

- Les pilotes du Trophée open et challenge Promotion Open
- **Les licences à la journée**
- Les pilotes suivant listing Commission de Motocross

ARTICLE 33 : DEROULEMENT DE LA JOURNÉE

- Un essai libre et un essai chronos de (15' libre + 20' chrono)
- Deux manches de 20'+1T et une Super finale 20'+1T pour les 12 premiers hors ligue compris du général des 2 premières manches, élargie à 16 pilotes en fonction du nombre de pilotes HL et la capacité de la piste
- **Les points de la super finale seront attribués au scratch (toutes cylindrées confondues) et le général de la journée sera sur le total de points des 2 manches et la super finale.**

ARTICLE 34 : PRIX : 280€ au classement de la manche. 80.60.50.40.30.20 x 2 Manches = 560,00€

POUR LES PILOTES DES HAUTS DE FRANCE les primes seront versées par rapport à leur place réelle au Chpt Hauts de France, en décomptant les pilotes extérieurs.

ARTICLE 35 : SUPER FINALE :

1er 120€ 2ème 110€ 3ème 100€ 4ème 80€ 5ème 70€ 6ème 60€ 7ème 50€ 8ème 40€ 9ème 30€ 10ème 20€
11ème 20€ 12ème 20€ 13ème 10€ 14ème 10€ 15ème 10€

TOTAL super finale : 750 euros

TOTAL pour tous les CHAMPIONNATS : 2430 euros

Les pilotes extérieurs ne bénéficient pas des primes d'arrivée (sauf accord avec le club) ne bénéficient pas des points ni du classement à l'année au Championnat.

VETERANS

ARTICLE 36: SONT ADMIS :

- Les licenciés ayant 40 ans au jour de l'épreuve
- **La catégorie Vétéran comporte deux classements :**
*Vétérans Argent de 40 à 49 ans *Vétérans Or plus de 50 ans

NE SONT PAS ADMIS : Les licences à la journée

ARTICLE 37 : DEROULEMENT DE LA JOURNÉE

Une séance d'essais libres et séance chronos de 10' + 15'
2 manches de 15' + 1T

ARTICLE 38 : PRIX : Coupes et/ou lots jusqu'au 3^{ème} au scratch.

Les 3 premiers vétérans Argent et les 3 premiers vétérans Or seront récompensés en fin d'année.

ARTICLE 39 :

Les pilotes Vétérans ne pourront s'inscrire à l'année que sur 1 seul championnat, mais pourront également participer exceptionnellement à une seule autre catégorie en s'engageant à l'épreuve (championnat 125cc, 250cc, 450cc)
L'organisateur pourra si nécessaire compléter le plateau avec des pilotes vétérans d'autres Ligues à concurrence de 35 à 45 pilotes en fonction de la capacité de la piste à partir du dimanche précédent.

FEMININES

ARTICLE 40 : SONT ADMIS :

- Les licences Féminines à partir de 13 ans en 125 cm³ minimum

NE SONT PAS ADMIS :

- Les licences à la journée

ARTICLE 41 : DEROULEMENT DE LA JOURNÉE

Une séance d'essais libres et séance chronos de 10' + 15'
2 manches de 15' + 1T

ARTICLE 42 : PRIX :

Les 3 premières pilotes scratch et les 3 premières pilotes 125cm³ seront récompensés en fin de journée.

ARTICLE 43 :

Les pilotes Féminines ne pourront s'inscrire à l'année que sur 1 seul championnat, mais pourront également participer exceptionnellement à une seule autre catégorie en s'engageant à l'épreuve (championnat 125cc, 250cc, 450cc)

L'organisateur pourra si nécessaire compléter le plateau avec des pilotes Féminines d'autres Ligues à concurrence de 40 pilotes.

ARTICLE 44 : CLASSEMENT :

- Un classement provisoire cumulé sera fait par catégorie 50, 85, 125, MX2, MX1, Vétérans Féminines, Educatifs 65/85, Trophée Open et promotion open.
- Les 3 premiers pilotes de chaque Championnat 50, 85, 125, MX2, MX1, Vétérans Féminines, Educatifs 65/85, Trophée Open et promotion open seront récompensés en fin de journée.